

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant LUCIE CHIASSON	Numéro de permis 2011320	Date d'inspection Le 16 août 2021	
Nom de l'établissement Garderie Les P'tites Tornades		Numéro de téléphone (506) 344-5404	
Adresse 64 rue Arlequin Sainte-Marie-Saint-Raphaël NB E8T 1N4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Lors de ma surveillance le ratio enfants-personnel est maintenu.
Les dossiers des membres du personnel sont complets.
Tout l'équipement de sieste est lavable et étanche.
Chaque enfant âgé entre 15 mois et 5 ans qui fait la sieste sur un matelas a un écart d'au moins 46 cm entre chaque.
Les jouets extérieur sont variés et en quantité suffisante pour tous les enfants présents.

original signé par
Sylvie Richardson

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 16 août 2021

Date

original signé par
Lucie Chiasson

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 16 août 2021

Date